

# LES « DÉRIVÉS » DU HOCKEY

## INTRODUCTION

L'expression « dérivés du hockey » désigne une activité en gymnase ou en salle utilisant généralement des règles similaires à celles du hockey sur glace. Le bâton en bois ou en plastique est muni d'une palette de plastique. La rondelle de caoutchouc vulcanisé est remplacée par une balle ou une rondelle en plastique. L'activité est aussi désignée sous les vocables « hockey à pied », « hockey en salle », « hockey-balle », « hockey-bottines », « hockey cosom » et bien d'autres.

L'intégration d'activités dérivées du hockey dans les écoles est favorisée par le peu d'équipement nécessaire à sa pratique, une organisation modeste ainsi que son apparente sécurité pour les participants.

Tous les enseignants doivent cependant être convaincus que les « substituts » du hockey sur glace sont des activités à risques. Ces sports exigent le maniement d'un instrument (le bâton) qui peut blesser et qui est utilisé pour frapper un objet (balle ou rondelle de plastique) lui aussi potentiellement dangereux. Un hockeyeur, placé à quelques pieds seulement d'un autre joueur qui décoche un lancer, n'aura vraisemblablement pas le temps de se protéger ou d'éviter le projectile. Le fait que l'on puisse retrouver dix joueurs entassés dans un espace restreint contribue à augmenter les risques.

Les dérivés du hockey seraient-ils donc des activités à risques trop élevés pour être enseignées dans les écoles? Certainement pas. Cependant, l'expérience et la jurisprudence, à défaut de règlements, permettent d'identifier quelques points de sécurité à respecter.

## LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Si une école veut offrir la possibilité de pratiquer ce type d'activité, elle doit aussi fournir l'équipement nécessaire ou s'assurer que les élèves puissent se le procurer. D'une part, les lunettes protectrices, semblables à celles qui sont utilisées pour les sports de raquette, sont essentielles et l'enseignant doit en exiger le port. Si le racquetball ne doit pas être pratiqué sans protection pour les yeux, il en va de même pour les dérivés du hockey. D'autre part, le port de protège-tibias est fortement recommandé.



## L'ENCADREMENT

L'enseignant doit utiliser raisonnablement l'espace disponible et ne pas permettre à trop d'élèves de jouer en même temps sur une petite surface.

Pendant l'activité, la supervision doit continuellement être active et directe. Le responsable doit informer les joueurs des risques inhérents à la pratique du sport concerné et intervenir immédiatement chaque fois qu'un joueur pose un geste dangereux tel celui de :

- tenir le bâton plus haut que la hauteur de la taille en courant;
- lever le bâton plus haut que la hauteur de la taille au moment de l'amorce d'un tir ou son prolongement (*follow through*);
- lever délibérément la rondelle ou la balle en effectuant un dégagement (*lob*), une passe ou un lancer voilé;
- faire trébucher, pousser ou retenir un joueur;
- toute mise en échec ou contact physique intentionnel;
- toute tentative d'accrochage, de double échec ou de cinglage;
- tout acte d'intimidation physique ou verbale.



L'âge et le niveau d'habileté du participant ainsi que le poids et la dimension du bâton sont d'autres facteurs importants à considérer. La discipline ne devrait pas être offerte à une clientèle qui ne pourrait pas suffisamment contrôler le bâton et, par le fait même, la balle ou la rondelle de plastique. Dans ces conditions, il est plutôt suggéré d'enseigner certaines techniques ou habiletés de base sans toutefois permettre la tenue d'une compétition.

L'élève doit donc non seulement acquérir les habiletés techniques mais également comprendre et mettre en pratique les règles élémentaires de prévention propres à la pratique de ces sports dérivés du hockey. La plus importante est certainement celle qui demande de tenir son bâton et, dans la mesure du possible, la rondelle ou la balle près du sol en tout temps.